

COMMUNE D'OCCAGNES

61200

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 6 juillet 2020
à 20 heures.

L'an deux mil vingt, le six juillet, vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, ALLAIS Héloïse, ANCERNE Jérôme, BARBIER Philippe, BIJAULT Joël, BLANCHE Frédéric, DUVAL Corinne, GROSSE Alain, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Frédéric, LÉONI Sylvain, RICHARDSON Mireille et ROGER Michel

Absents excusés : MM. BOSSUT Anthony ayant donné pouvoir à M DUVAL Corinne,

Absents : Mme ALLAIS Héloïse (arrive à 20H10),

Secrétaires de séance : MM. DUVAL Corinne et BLANCHE Frédéric

Date de convocation : 29 juin 2020

Mme le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal de la démission du Conseiller Mme Marlène LAUNAY en date du 26 juin 2020 pour raison personnelle.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil présent l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : le renouvellement des membres de la commission de contrôle des élections

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 juin 2020 :

La seconde version du compte rendu du conseil du 8 juin 2020 n'ayant pas été envoyée après correction ce point est reporté au prochain conseil municipal.

2. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Madame le maire commence par faire la lecture de la charte de l'élue local et explication des articles du Code Générale des Collectivités Territoriales envoyés aux élus afin de les aider et les orienter dans leurs droits et devoirs de Conseillers Municipaux.

3. D29-2020 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS :

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, la préfecture de l'Orne demande le renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des élections.

Pour cela et conformément à l'article L19 du code électoral, il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne :

- Un conseiller municipal de la commune parmi les volontaires, à défaut le plus jeune conseiller municipal sera désigné,
- Et de proposer un délégué de l'administration parmi les électeurs.

Le troisième délégué sera nommé par le président du tribunal Judiciaire.

Etant donné que cette commission a un quorum de trois sur les trois membres, il est expressément demandé que soit désigné en même temps des suppléants pour chaque délégué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après Délibération, à l'unanimité,

- Désigne comme délégué conseiller Municipal : M. ROGER Michel et son suppléant M ANCERNE Jérôme
- Propose comme délégué de l'administration : Mme BARBIER Béatrice et sa suppléante Mme Sylvie LERMIER.

Les intéressés seront avertis par courrier.

4. D 30-2020 : MISE EN PLACE D'UNE DECHARGE DE RESPONSABILITE DE LA COMMUNE LORS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES :

Mme le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, il semble important de décharger la commune et son Conseil Municipal de toute responsabilité en cas de contamination des participants à une fête qui aurait lieu lors d'une location de la salle des fêtes de la commune.

Une ébauche de texte de cette décharge a été annexée à la convocation et Madame le maire demande au Conseil Municipal son approbation ou son éventuelle correction au cours de la séance de ce soir afin que cette décharge soit effective dès le mois de juillet en prévision des 3 locations qu'il va y avoir les week-ends du 11, 18 et 25 juillet 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération décide d'approuver cette décharge de responsabilité et demande à ce qu'elle soit annexée au contrat de location de la salle des fêtes et signé par le locataire à chaque location de la salle des fêtes.

5. D 31-2020 : CHOIX DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :

Est élue, à l'unanimité Mme BOURDELAS Karine

6. D 32-2020 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF MME LIRONDIERE TATIANA :

Lors du conseil Municipal du 28 juin 2018, le conseil municipal avait décidé d'engager Mme LIRONDIERE sur le poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe, contractuel, pour 1 an à la date du 1^{er} août 2018 renouvelable 6 fois. Mme le Maire demande au conseil de renouveler une nouvelle fois, le contrat de Mme LIRONDIERE pour 1 an à la date du 1^{er} août 2020. Mme LIRONDIERE demande s'il est possible d'aligner son grade sur celui d'autres mairies où elle fait des remplacements ponctuels.

Actuellement Mme LIRONDIERE est positionnée sur l'échelle C 2 échelon 6, indice majoré (IM) 351 qui correspond pour 24H par semaine à 1 127,86 € brut mensuel soit 1550,98€ charges comprises, hors primes.

Aux échelons suivants, cela correspond pour 24 heures hebdomadaires, à un mensuel de

- Echelon 7 (IM 364) : 1 169,62€ brut (1 608,40 € charges comprises),
- Echelon 8 (IM 380) : 1 221,04€ brut (1 679,13€ charges comprises),
- Echelon 9 (IM 390) : 1 253,17€ brut (1 723,30 € charges comprises)

Au budget, cela correspond au chapitre 012 charges de personnel : qui est provisionné à 73.458,33€ et un réalisé de 38.583,18€ pour 7 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après Délibération, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat de Mme ROBIN Tatiana sur le poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe, contractuel, pour 1 an à la date du 1^{er} août 2019 sur l'échelle C2 échelon 8, correspondant à l'indice majoré 380.

7. D33-2020 : SUBVENTION 2020 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 17 février 2020, l'ancien Conseil Municipal avait

- Attribué la somme de 1 950€ au poste des subventions allouées aux associations communales,
- D'accorder la somme de 700€ à l'école d'Occagnes pour le projet de voyage scolaire à Asnelles en 2020.
- Et que la répartition du reste de cette somme serait faite par le Nouveau Conseil Municipal après sa mise en place.

Mme le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, aucune manifestation prévue par les associations de la commune n'a eu lieu et propose au Conseil Municipal de reporter ce crédit à l'année prochaine en fonction des demandes qui seront alors formulées par les associations en question.

Mme le maire rappelle toutefois que la subvention prévue pour la sortie à Asnelles a été versée à l'école et qu'hélas cette sortie n'a pu avoir lieu. Cette subvention (700€) reste acquise à l'école pour un prochain projet scolaire.

Mme le Maire propose dans le cas de l'Association le Rayon de Soleil, que si c'est l'association qui rémunère les intervenants à la maison de retraite., la subvention de 150€ leur soit accordée.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas attribuer de subvention cette année mais d'étudier les demandes qui pourraient être faites par les associations qui feraient des manifestations d'ici la fin de l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération décide :

- De bloquer les attributions des subventions 2020, sauf pour le Rayon de Soleil s'il s'avère que c'est l'association qui paie les intervenants à la maison de retraite,
- D'attendre les demandes de subventions pour d'éventuelles manifestations à la rentrée scolaire, et d'étudier ces demandes lors de prochains conseils Municipaux.

8. D34-2020 : DEMANDE D'OCCUPATION DE VOIRIE POUR UN COMMERCE D'EPICERIE AMBULANT :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier d'une habitante de la commune de Champosoult demandant une autorisation d'occupation de voirie le mardi pour un commerce ambulant d'épicerie vrac de produits alimentaires et non alimentaires à partir de la mi-septembre.

D'autres mairies ont été sollicitées et aujourd'hui les communes de RENAI, AUBRY-LE-PANTHOU, GACE, SEE, VIMOUTIERS et SAINTE GAUBURGE ont déjà donné leur accord.

Madame demande quel emplacement serait disponible et quels seraient les conditions tarifaires pour l'occupation de ces emplacements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération décide de donner leur accord pour une occupation de voirie pour un commerce ambulant en vrac de produits alimentaires et non alimentaires. Les Conseillers proposent que ce commerce se place le long de la maison de retraite sur le Haut de la Rue en face du Boulanger pour le moment et cela à titre gracieux jusqu'à la fin de l'année, le temps de laisser à la commerçante le temps de voir si son commerce fonctionne sur la commune.

9. D35-2020 : CHOIX DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Mme le Maire rappelle que conformément au 1°) de l'article 1650 du Code Général des Impôts une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune à chaque renouvellement du Conseil

Municipal. Cette commission est composée

- Du maire ou d'un adjoint délégué qui sera le président de cette Commission,
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal la liste suivante :

Titulaires :

BIETZER Karine,
DUVAL Corinne,
HAMEL Josiane,
LAIGNEL Frédéric,
LESEIGNEUR Alain,
VAUDORÉ Jean-Claude.

Suppléants :

ALEXANDRE Edith,
BANNWARTH Daniel,
LEONI Sylvain,
MORIN Jean-Claude,
ROGER Michel,
DUGUEY Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération décide d'approuver cette liste de membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

10. ETUDES DE DEVIS :

1. D 36-2020 : Etude de devis pour la sacristie de l'Église d'Occagnes :

Deux devis ont été demandés pour les réparations de la sacristie de l'Église d'Occagnes.

Le premier devis provient de l'entreprise CCO d'un montant de 7 308€40 TTC

Le second devis provient de l'entreprise David Kevin couverture pour un montant de 6 200€ 01 TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération décide d'accepter le devis de l'entreprise David Kevin pour un montant de 6 200€01 TTC.

Le paiement de cette facture sera porté en Investissement sur l'article 21 318.

2. D37-2020 : Etude de devis pour l'horloge de l'Église d'Occagnes :

Lors de son dernier passage fin d'année 2019, les établissement Biard-Roy ont informé la mairie qu'il serait sans doute nécessaire de remplacer une pièce du cadran de l'horloge de l'Église d'Occagnes afin de régler le problème d'un décalage entre l'affichage de l'heure au cadran et la sonnerie des cloches de l'église.

Le devis qui a été envoyé ce jour à la mairie se monte à 528€ HT soit 633€60 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et étude du Budget Primitif, décide de reporter cette réparation à 2021.

3. D 38-2020 : Etude de devis pour du petit matériel sanitaire :

À la suite de la crise sanitaire, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait important de munir les toilettes de distributeur d'essuie main ainsi que de distributeur de savon et de poubelles à bascule, le plus rapidement possible.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise Legallais pour 4 dévidoirs à papier, 5 distributeurs à savon et 5 poubelles à bascule le devis proposé est de 437€ 91 HT soit 525€49 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, approuve ce devis dont le montant sera porté sur le budget communal à l'article 2158 en Investissement.

11. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN PAR ENERTRAG :

Arrivées des agents ENERTRAG à 21H 05 qui présentent au Nouveau Conseil Municipal le projet Eolien qui se déroule sur la commune depuis quelques années et répondent aux questions des Conseillers.

12. QUESTIONS DIVERSES :

- M. LAIGNEL Frédéric et ANCERNE Jérôme informent le Conseil qu'un poteau téléphonique au niveau du Mesnil est à terre.

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire